

À savoir

- Les demandes sont traitées exclusivement par téléphone puis par correspondance.

AGENCE SOLIDARITÉ TRANSPORT
0800 948 999

Appel gratuit depuis un poste fixe,
du lundi au vendredi de 8h à 20h

- Le passe Navigo et la réduction Solidarité Transport ou la Gratuité Transport qui y sont chargées vous sont **strictement personnels**. Le passe Navigo ne peut être ni prêté, ni vendu, ni donné.
- Cette tarification est valable dans les réseaux de transports publics d'Île-de-France : OPTILE, RATP et SNCF Transilien (sauf OrlyVal).
- Vous pouvez acheter vos forfaits mensuels et hebdomadaires à tarif réduit aux guichets et appareils de vente RATP et SNCF et chez les commerçants agréés.
- En cas de **perte** ou de **vol**, votre passe et vos **forfaits** pourront être remplacés moyennant la somme de 8 €.
- Vous devez **valider** votre passe Navigo à chaque passage aux appareils de validation y compris dans les bus et les tramways. Le contrôleur vérifie votre droit à réduction et vos forfaits en lisant votre passe avec un appareil de contrôle.
- Les **Tickets t+ et billets** ne fonctionnent pas encore sur passe Navigo. Si vous utilisez des billets à tarif réduit, validez uniquement le billet et présentez-le au contrôleur avec le passe Navigo chargé des droits à réduction.
- Tout ce qui concerne vos **droits** à la tarification Solidarité Transport est traité exclusivement par l'Agence Solidarité Transport (0800 948 999). Les guichets et agences commerciales de la RATP, de la SNCF ou d'OPTILE traitent uniquement les problèmes techniques du passe Navigo et les cas de perte ou de vol.
- Les titres de transports achetés en attendant que l'Agence étudie votre dossier ou que le passe Navigo vous soit parvenu **ne sont jamais remboursés**.

Qu'est-ce que la tarification Solidarité Transport ?

C'est une tarification spéciale proposée par le STIF et la Région Île-de-France pour permettre aux personnes en situation de précarité de se déplacer en bénéficiant d'importantes réductions ou de la gratuité dans les transports publics franciliens. La tarification Solidarité Transport utilise le passe Navigo.



solidarité
transport

AGENCE SOLIDARITÉ TRANSPORT
0800 948 999

Appel gratuit depuis un poste fixe,
du lundi au vendredi de 8h à 20h



mai 2008

EN SAVOIR PLUS
SUR LES TRANSPORTS
EN COMMUN EN
ÎLE-DE-FRANCE

solidarité
transport
Île-de-France

- RÉDUCTIONS de 50 % à 75 %
- GRATUITÉ

Réduction

Gratuité

En bénéficiaire

Durée

Passe Navigo

À savoir

Disponible sur passe



île de France



L'autorité organisatrice de vos transports en Île-de-France

Les réductions

Si vous habitez en Île-de-France et si vous êtes...

- **Bénéficiaire** de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (**CMU-C**) ou de l'Aide Médicale de l'État (**AME**). Toutes les personnes du foyer peuvent en bénéficier.
- **Chômeur** titulaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (**ASS**).
- **Parent isolé** titulaire de l'Allocation Parent Isolé (**API**).

... la réduction Solidarité Transport vous permet d'acheter des titres à tarif réduit :

- **Forfaits** Solidarité Transport **hebdomadaires ou mensuels** sur passe Navigo : **75 % de réduction** sur le prix de la Carte Orange, pour les zones de votre choix.
- **Carnet de Tickets t+** : **50 % de réduction**.
- **Billets banlieue** à l'unité ou en carnet valables sur le RER et trains Transilien : **50 % de réduction**.

La gratuité

Si vous habitez en Île-de-France et si vous percevez le RMI...

... vous bénéficiez de la **GRATUITÉ** des transports publics en Île-de-France

Le Forfait Gratuité Transport sur passe Navigo vous sera délivré, ainsi qu'aux membres de votre foyer, pour **voyager gratuitement** dans les zones 1 à 6. Il est renouvelable tous les trois mois.

Comment en bénéficier ?

- 1 **Munissez-vous de votre attestation*** CMU-C ou AME, ou de votre dernier relevé de situation ASSEDIC, ou de votre numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales si vous êtes allocataires du RMI ou de l'API.
- 2 **Appelez l'Agence Solidarité Transport** Île-de-France au :

AGENCE SOLIDARITÉ TRANSPORT

0800 948 999

Appel gratuit depuis un poste fixe, du lundi au vendredi de 8h à 20h

Un correspondant ouvre un dossier à votre nom et vous envoie un formulaire à compléter.

- 3 Remplissez le formulaire en indiquant le numéro de votre passe Navigo et renvoyez-le avec les attestations demandées.
- 4 **Dès que votre numéro Navigo est connu** de l'Agence Solidarité Transport, celle-ci vous attribue le droit à réduction ou à gratuité et vous le confirme par courrier.
- 5 Vous allez à un guichet ou un automate de vente RATP ou SNCF et **vous chargez** les droits à réduction et les forfaits achetés ou bien la gratuité dans **votre passe Navigo** pour pouvoir voyager.

L'Agence Solidarité Transport effectue les démarches gratuitement.

* Attestation délivrée par les régimes d'assurance maladie.

Pendant combien de temps ?

- Le droit à réduction est attribué pour une durée de 1 à 12 mois selon le type et la fin de vos droits sociaux. Vous pouvez ensuite le renouveler auprès de l'Agence Solidarité Transport à condition que vos droits sociaux soient maintenus.
- **Pour les allocataires du RMI**, le forfait Gratuité Transport est renouvelable tous les 3 mois sous réserve que le paiement de votre RMI ait été reconduit par la CAF pour les 3 mois à venir.

À la fin de la gratuité, avant de passer au plein tarif, un mois de réduction Solidarité Transport vous sera systématiquement accordé.

Passé Navigo

- **Il faut obligatoirement un passe Navigo pour en bénéficier. Si vous n'avez pas de passe Navigo**, vous pouvez :
 - › en faire la demande sur le formulaire qui vous est adressé par l'Agence Solidarité Transport,
 - › ou vous rendre dans les agences commerciales des transporteurs pour le faire fabriquer sur place,
 - › ou le commander sur **www.navigo.fr**,
 - › ou retirer un formulaire à un guichet et le retourner à l'Agence passe Navigo.
- **Le passe Navigo est fourni gratuitement.**

